



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 11 OCTOBRE 2023
N° D23_10_11_74

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Jean-de-Tholome sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 03 octobre 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 19

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 24

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 4

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Bruno THABUIS, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Arnaud LAYAT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Paul CHENEVAL et Claude MARIOTTI

Dépôt de pouvoirs : Lucas PUGIN à Gianni GUERINI, Jean-Paul COSTAZ à Alexandre ROSAY, René DECARROUX à Sarah BARBIER et Frédéric MARMOUX à Luc PATOIS

Absents :

Excusée : Aline WATT CHEVALLIER

Non excusé : Jean-François CHARRIERE

OBJET : AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la présente assemblée,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste non-permanent à temps plein au service finances / marchés publics sous contrat à durée déterminée de droit public deux fois,

CONSIDÉRANT les exigences de fin d'année au service Finances-Marchés publics et le besoin de renforcer l'équipe au plus tôt,

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'urgence de délibérer sur ce point,

CONSIDÉRANT donc qu'il convient d'ajouter ce point à l'ordre du jour,

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

D'AJOUTER à l'ordre du jour le point suivant :

- Point 1 – Création d'un poste non-permanent – Assistant Finances / Marchés publics sous contrat à durée déterminée de droit public.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Luc PATOIS

Le Secrétaire de séance,



Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 11 OCTOBRE 2023
N° D23_10_11_75

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Jean-de-Tholome sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 03 octobre 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 19

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 24

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 4

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Bruno THABUIS, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Arnaud LAYAT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Paul CHENEVAL et Claude MARIOTTI

Dépôt de pouvoirs : Lucas PUGIN à Gianni GUERINI, Jean-Paul COSTAZ à Alexandre ROSAY, René DECARROUX à Sarah BARBIER et Frédéric MARMOUX à Luc PATOIS

Absents :

Excusée : Aline WATT CHEVALLIER

Non excusé : Jean-François CHARRIERE

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal du Comité syndical du 13 septembre 2023,

CONSIDÉRANT donc qu'il convient d'approuver ce procès-verbal,

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 13 septembre 2023 à Marcellaz.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



LUC PATOIS

Le Secrétaire de séance,



Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 11 OCTOBRE 2023
N° D23_10_11_76

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Jean-de-Tholome sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 03 octobre 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 19

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 24

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 4

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Bruno THABUIS, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Arnaud LAYAT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Paul CHENEVAL et Claude MARIOTTI

Dépôt de pouvoirs : Lucas PUGIN à Gianni GUERINI, Jean-Paul COSTAZ à Alexandre ROSAY, René DECARROUX à Sarah BARBIER et Frédéric MARMOUX à Luc PATOIS

Absents :

Excusée : Aline WATT CHEVALLIER

Non excusé : Jean-François CHARRIERE

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009

en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1^{er} janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n°PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que les collectivités doivent délibérer pour décider de se réunir en un lieu autre que leur siège social,

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à LA MURAZ, le 8 novembre 2023.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat



Luc PATOIS

Le Secrétaire de séance



Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 11 OCTOBRE 2023
N° D23_10_11_77

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Jean-de-Tholome sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 03 octobre 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 19

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 24

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 4

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Bruno THABUIS, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Arnaud LAYAT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Paul CHENEVAL et Claude MARIOTTI

Dépôt de pouvoirs : Lucas PUGIN à Gianni GUERINI, Jean-Paul COSTAZ à Alexandre ROSAY, René DECARROUX à Sarah BARBIER et Frédéric MARMOUX à Luc PATOIS

Absents :

Excusée : Aline WATT CHEVALLIER

Non excusé : Jean-François CHARRIERE

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2023MAPA13 – TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE – AUTORISATION DE LANCEMENT

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°D20_09_09_68 du Comité syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 09 septembre 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au Président notamment le point 4 ci-dessous :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services, travaux, et accords-cadres, ainsi que

toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à lancer un marché public de travaux assainissement et eau n° 2023MAPA13 suivant une procédure adaptée.

Echéancier prévisionnel de la procédure :

Date d'envoi de la publication : 06/11/2023
 Date limite de remise des offres : 15/12/2023 à 18h00
 Attribution de l'accord-cadre : CS début 2024

Le découpage serait le suivant :

23MAPA13 - Travaux assainissement et eau potable						
	Nature des travaux	Commune Lieu-dit	Montant travaux AEP	Montant travaux EU	Montants / lots	
LOT 1	LOT 1A	EU	REIGNIER-ESERY - Chemisage	X	60 000 €	LOT 1 500 000 €
	LOT 1B	EU	ARBUSIGNY - Passage sous Foron	X	65 000 €	
	LOT 1C	AEP	SCIENRIER - Bossy/ Ruy	211 000 €	X	
	LOT 1D	AEP	BOEGE/BURDIGNIN - Maillage Carraz	164 000 €	X	
LOT 2	LOT 2A	EU + AEP	VILLE-EN-SALLAZ - Les Maillets	376 000 €	22 000 €	LOT 2 553 000 €
	LOT 2B	EU	BOGEVE - Plaine Joux 3ème tranche	X	155 000 €	

	Eau potable	Assainissement
TOTAL	751 000 €	302 000 €
	1 053 000 €	

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public 2023MAPA13 de travaux eau et assainissement,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
 Les jours, mois et an susdits
 Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat

Luc PATOIS



Le Secrétaire de séance

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 11 OCTOBRE 2023

N° D23_10_11_78

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Jean-de-Tholome sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 03 octobre 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 19

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 24

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 4

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Bruno THABUIS, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Arnaud LAYAT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Paul CHENEVAL et Claude MARIOTTI

Dépôt de pouvoirs : Lucas PUGIN à Gianni GUERINI, Jean-Paul COSTAZ à Alexandre ROSAY, René DECARROUX à Sarah BARBIER et Frédéric MARMOUX à Luc PATOIS

Absents :

Excusée : Aline WATT CHEVALLIER

Non excusé : Jean-François CHARRIERE

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DES ASSURANCES – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°D23_04_12_39 du 12 avril 2023, autorisant le lancement de la consultation en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert (alloti) pour une durée de 4 ans sans montant minimum et sans montant maximum,

Rappel des principales étapes de la procédure :

- Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence le 25/05/2023, avec une publication sur la plateforme des marchés publics www.mp74.fr le 29/05/2023, une publication au BOAMP le 28/05/2023 et une publication au JOUE le 30/05/2023.

- Date limite de remise des offres le 06/09/2023 à 12h00
- Réunion de la Commission d'appel d'offre le 27/09/2023 à 16h30
- Démarrage des prestations le 01/01/2024

Le découpage du marché public des assurances est le suivant :

Lot 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers

Lot 2 : Responsabilité civile générale et responsabilités diverses

Lot 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur et accessoires et auto mission

Lot 4 : Protection juridique et défense pénale des agents et des élus

Lot 5 : Assurance des risques statutaires

Lot 6 : Responsabilité civile atteinte à l'environnement

La CAO qui s'est réunie le 27 septembre 2023 a décidé d'attribuer le marché public des assurances aux compagnies ci-dessous classées en 1ère position suivant les critères de sélection des offres définis dans le règlement de la consultation :

LOT 1 : GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE – 50 rue de Saint-Cyr – 69009 LYON

Solution de base pour un montant, par an, de :

Prime nette : 19 467,36 €

Frais et taxes : 1 757,47 €

Prime totale TTC : 21 224,83 €

Soit un taux de : 1,57 € TTC/m²

LOT 2 : EXPERA ASSURANCES – 25 rue du Docteur Mazet – 38000 GRNEOBLE agissant pour le compte de la société **MMA IARD**

Variante libre avec franchise à 5 000 € pour un montant, par an, de :

Prime nette : 29 873,49 €

Frais et taxes : 2 297,96€

Prime totale TTC : 32 171,45 €

Soit un taux de : 0,014 TTC de la masse salariale

LOT 3 : EXPERA ASSURANCES – 25 rue du Docteur Mazet – 38000 GRNEOBLE agissant pour le compte de la société **MMA IARD**

Flotte automobile, solution de base, pour un montant, par an, de :

Prime nette : 36 698,83 €

Frais et taxes : 4 714,17 €

Prime totale TTC : 41 413,00 €

Auto-Mission, pour un montant, par an, de :

Prime totale TTC : 997 €

Variante 2 Bris de machine, pour un montant, par an, de :

Prime totale TTC : 605,46 €

LOT 4 : AURA COURTAGE SAS – 3 rue Jacques Constant Milleret – 42000 SAINT-ETIENNE, mandataire du groupement **AURA COURTAGE SAS / GROUPAMA PJ**

Protection juridique, pour un montant, par an, de :

Prime nette : 948,43 €

Frais et taxes : 127,09 €

Prime totale TTC : 1 075,52 €

Soit un taux de : 0,00829045 % TTC

Défense pénale des agents et des élus, pour un montant, par an, de :

Prime nette :	105,63 €
Frais et taxes :	14,16 €
Prime totale TTC :	119,79 €

Soit un taux de : 0,99 € TTC / agent

LOT 5 : RELYENS SPS – 4 Promenade Coeur de Ville - 92130 ISSY-LESMOULINEAUX, mandataire du groupement **RELYENS SPS / CNP ASSURANCES**

Pour la tarification ci-dessous :

Taux Décès :	0,27%
Taux Accident et maladie imputable au service :	0,96%
Taux Longue maladie/longue durée :	2,22%

LOT 6 : SOCIETE AIXOISE DE GESTION D'ASSURANCES (SAGA) – 1285 rue André Ampère – PAAP – CS 70535 – 13593 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, mandataire du groupement **SOCIETE AIXOISE DE GESTION D'ASSURANCES (SAGA) / BERKSHIRE HATAWAY SPECIALITY (BHSI)**

Variante libre avec franchise de 10 000 €, pour un montant, par an, de :

Prime nette :	4 500 €
Frais et taxes :	405 €
Prime totale TTC :	4 905 €

Il est ainsi demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer les marchés publics avec chacun des candidats retenus par la CAO, pour les lots 1 à 6, pour une durée de 4 ans,

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**D'AUTORISER** le Président à signer :

- Les marchés publics mentionnés ci-dessus pour une durée de 4 ans, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés,
- Les avenants liés aux ajustements de primes annuelles,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2024,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat

Le Secrétaire de séance

Luc PATOIS

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 11 OCTOBRE 2023
N° D23_10_11_79

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Jean-de-Tholome sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 03 octobre 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 19

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 24

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 4

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Bruno THABUIS, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Arnaud LAYAT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Paul CHENEVAL et Claude MARIOTTI

Dépôt de pouvoirs : Lucas PUGIN à Gianni GUERINI, Jean-Paul COSTAZ à Alexandre ROSAY, René DECARROUX à Sarah BARBIER et Frédéric MARMOUX à Luc PATOIS

Absents :

Excusée : Aline WATT CHEVALLIER

Non excusé : Jean-François CHARRIERE

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE NON-PERMANENT – ASSISTANT FINANCES / MARCHÉS PUBLICS SOUS CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE DROIT PUBLIC (POINT 1 AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et

modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1^{er} janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n°PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022,

VU la délibération n° D23_03_08_34 du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 08 mars 2023 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public au service Finances / Marchés publics du Syndicat en raison d'une augmentation du volume des marchés publics et à la nécessité de développer le contrôle de gestion,

CONSIDÉRANT que ce poste n'est pas inscrit au tableau des effectifs et qu'il convient de le créer,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 34 de la loi du 16 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il est proposé au comité la création d'un poste non-permanent à temps complet de droit public et d'une durée d'un an renouvelable deux fois pour le service Finances / Marchés publics,

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public dans les cadres d'emploi équivalent aux adjoints administratifs et des rédacteurs et pour une durée d'un an renouvelable au service Finances / Marchés publics,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste à temps complet au service Finances / Marchés publics dès lors que la présente délibération est exécutoire,

D'INSCRIRE aux budgets les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat

Le Secrétaire de séance

Luc PATOIS



Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le